

## OPERATION COMMERCIALE OFFRE DE RENOUVELLEMENT AUDILAB

Pour tout achat d'une paire d'appareils auditifs de la classe II, tous modèles confondus, dans le cadre du renouvellement de vos appareils auditifs, profitez de 200€ de remise directement applicable sur le prix d'achat TTC de votre paire d'appareils auditifs ou d'un chargeur d'appareil auditif (de la même marque fabricant que votre appareillage) offert.

L'offre de renouvellement AUDILAB est conditionnée à la réception du courrier ou email nominatif envoyé par AUDILAB, et non cumulable avec toute autre offre commerciale ou remise en cours. Elle est valable une seule fois sur présentation dudit courrier ou email le jour de l'achat de la paire d'appareils auditifs.

Cette offre est valable six (6) mois à compter de la date d'envoi de votre courrier ou email dans l'intégralité des centres du réseau AUDILAB. Retrouvez le centre le plus proche de chez vous sur notre site internet <https://www.audilab.fr/trouvez-votre-centre/>.

Les appareils auditifs sont des dispositifs médicaux, produits de santé réglementés portant à ce titre le marquage CE. Ils ne peuvent être délivrés que par un audioprothésiste diplômé d'Etat et sur prescription médicale en cours de validité.